

	Agglomération du Choletais (= AdC)			Hors AdC
	Tarif 1 (non imposable)	Tarif 2 (QF ≤ 1600)	Tarif 3 (QF > 1600)	
DROIT D'INSCRIPTION (par élève, obligatoire et non remboursable)	15,00 €			
MUSIQUE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)				
Éveil Musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours Découverte				
Ateliers d'Éveil Adapté	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
• <u>Cours Indépendants du cursus</u> :				
Formation Musicale				
Écriture				
Écriture Jazz				
Analyse				
Option Musique au Baccalauréat				
Maîtrise complémentaire				
Histoire de la musique	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Instrument + pratique collective	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
MUSIQUES ACTUELLES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet I	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Accompagnement de Projet II	210,00 €	300,00 €	306,00 €	1 200,00 €
Accompagnement de Projet III	238,00 €	340,00 €	347,00 €	1 360,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation / Probatoire	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €
THÉÂTRE				
Éveil / C.H.A.T.	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 & 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €
AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Stage long	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Stage court	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Session	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS				
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Les élèves en classes à horaires aménagés musique, danse et théâtre bénéficient du tarif AdC. ↳ Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève. 				
LOCATIONS D'INSTRUMENTS				
↳ 1ère année de location (pour un instrument) : par an				40,00 €
↳ 2ème année de location et plus (pour un instrument) : par trimestre				45,00 €
RÉDUCTIONS : Uniquement pour les tarifs : " AdC - Tarif 2 " et " AdC - Tarif 3 " supérieurs à 50 €				
↳ Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer				-37,00 €

❖ TARIFICATION POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)

A compter de cette rentrée 2017, les tarifs appliqués aux élèves résidents de l'Agglomération du Choletais seront calculés en fonction du quotient familial.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

- Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (avis d'imposition, ligne 25).
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Tarif 1	- Contribuable non imposable : l'impôt sur le revenu net avant corrections est nul. <i>(montant porté sur l'avis d'imposition, indiqué pour les besoins des organismes sociaux, faisant apparaître la situation du contribuable au regard du seul impôt sur le revenu)</i> - Détenteur d'un passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de l'AdC.
Tarif 2	- Contribuable imposable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1600.
Tarif 3	- Contribuable imposable ayant un quotient familial supérieur à 1600.

◦ JUSTIFICATIF : AVIS D'IMPOSITION 2016

- Le justificatif est à fournir par le responsable légal.
- Le tarif maximum sera appliqué en cas d'absence de justificatif au 30 septembre 2017.
- Les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

❖ MODALITÉS & MOYENS DE PAIEMENT

- **DROIT D'INSCRIPTION** : - Payable à l'inscription et non remboursable, sans ce paiement le dossier ne sera pas enregistré.
- **FRAIS DE SCOLARITÉ** : - Règlement(s) sur facture(s) : novembre 2017 et/ou février 2018
- Par prélèvement automatique : de novembre 2017 à avril 2018
- **MOYENS DE PAIEMENT** :
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
 - Pass Culture
 - Prélèvement automatique : procédure d'adhésion/renouvellement à télécharger : www.cholet.fr ► [Conservatoire du Choletais](#)

❖ MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

TOUTE DEMANDE D'ARRÊT DE COURS DOIT ÊTRE **IMMÉDIATEMENT ADRESSÉE PAR COURRIER OU PAR MAIL** AU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE.

Jusqu'au 30 septembre 2017	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017	À partir du 1 ^{er} janvier 2018
- Les frais de scolarité ne seront pas dus.	- Les frais de scolarité seront dus à 50% - Excepté pour les tarifs éveil (artistique, musique, adapté et théâtre), parcours découverte, pratique collective, qui seront dus en totalité.	- Les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

NB : En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.